

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Permis d'organisation	Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 25 avenue de l'Université 33081 Bordeaux 05 57 22 26 90 sport@lisa-sport.com
Visa FFSA - N° 192 en date du 26/02/2026	
Visa LIGUE - N° 11 en date du 26/02/2026	



Épreuve N° 73496 organisée par l'ASA ADOUR PAYS BASQUE N°1013 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 26/02/2026 sous le N°11 et par la FFSA le 26/02/2026, sous le permis d'organiser N° 192



INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	Adour Pays Basque
Nom du Rallye :	Rallye du Piémont Oloronais
Date :	13 & 14 juin 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France Rallyes VHC 2026 (Coef 1) Championnat Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2026 Challenge Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	PALACIO Mathieu
Téléphone :	06 28 73 08 73
Mail :	mathieu64-64@hotmail.fr
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	PAILLÉ-BARRÈRE Fernand
Membres :	LANSALOT Joan, LOUSTAUNAU Eric, BISCAY Patrick, CAZAURANG Gérard
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Garage HEL Automobiles 71 Av d'Espagne 64400 Bidos
Téléphone :	06 82 63 61 11 / 06 42 39 40 66
Mail:	ecuriedupiemont@outlook.fr
Permanence du Rallye :	Mairie de Ledeuix
Lieu, date, horaire :	Samedi 13 juin 2026 08h00/21h00 Dimanche 14 juin 2026 06h00/21h00
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	PAILLÉ-BARRÈRE Fernand
Adresse :	11, Chemin des Moulins
Téléphone :	06 82 63 61 11
Mail :	ecuriedupiemont@outlook.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 13 avril 2026
Ouverture des engagements	Lundi 13 avril 2026
Clôture des engagements	Lundi 01 juin 2025
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 07 juin 2025
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Epicerie/Bar "A L'ÉPI'CERIE", à côté de la Mairie de Ledeuix Dimanche 07 juin 2026 à/c de 09h00 Samedi 13 juin 2026 à/c de 08h00
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 07 juin 2026 09h00/18h00 Samedi 13 juin 2026 08h00/18h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle du Conseil Municipal au rez-de-chaussée de la Mairie de Ledeuix Samedi 13 juin 2026 15h45/18h45
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking de la Mairie de Ledeuix Samedi 13 juin 2026 16h00/19h00
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Couture Ledeuix Samedi 13 juin 2026 à/c de 16h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle de Réunion au 1 ^{er} étage de la Mairie de Ledeuix Samedi 13 juin 2026 à 17h45
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Mairie de Ledeuix Samedi 13 juin 2026 à 20h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Mairie de Ledeuix Samedi 13 juin 2026 à 20h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis sous émargement aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Couture Ledeuix Dimanche 14 juin 2026 à 08h00
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Mairie de Ledeuix et sur FFSA
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Couture Ledeuix Dimanche 14 juin 2025 à/c de 16h57
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage HEL Automobiles 71 Av d'Espagne 64400 Bidos
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Mairie de Ledeuix et sur site FFSA 30min après arrivée dernier concurrent
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Mairie de Ledeuix Dimanche 14 juin 2026 30min après publication des résultats

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	N/A
Président du Collège des Commissaires Sportifs	MARTY Brigitte - Licence n°
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	ERRERA Flavien - Licence n°
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	ROUANET Carine - Licence n°298583
Directeur de Course	ESCLOUPE Yves - Licence n°76046
Directeurs de Course	ROUGIER Hugues - Licence n°13220
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	MELIANDE Maurice - Licence n°157142
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	DECEMBRE Nicolas - Licence n°151016
Commissaire Technique responsable	LARQUEY Serge - Licence n°8454
Commissaires Techniques adjoints	BATARD Patrick - Licence n°146650 GAUTHIER Eric - Licence n°196863
Médecin chef	JAYAIS Pascal
Chargés des relations avec les concurrents	BREFUEL Christophe - Licence n°224849
Juges de faits	N/A
Chargé des relations avec la presse	PAILLÉ-BARRÈRE Fernand
Chronométrateurs	ZONTA Christiane - Licence n°45048 CARJUZAA Pierre - Licence n°
Classement	BOUGEOIS Monique - Licence n°
Speaker	MARTY Steeve

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Piémont Oloronais doit adresser à :

Garage HEL Automobiles
71 Av d'Espagne 64400 Bidos

la demande d'engagement, dûment complétée, avant le lundi 01 juin 2026 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Parc de la Chênaie (dit aussi "Les Houssats") et le long de la rue des Houssats.

Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Piémont Oloronais représente un parcours de **102.9 km**.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte **4 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40 km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1/2/3/4 "Lucq-de-Béarn" (10.0 km)**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : trois (3)

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 07 juin 2026 09h00/18h00 et Samedi 13 juin 2026 08h00/18h00.

Un autocollant obligatoire avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise, sera distribué en même temps que le road-book.

A noter qu'au niveau des zones résidentielles, **la vitesse sera strictement limitée à 30 km/h.**

Des contrôles radar pourront être effectués et en cas d'infraction seront sanctionnés, conformément au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des Coupes et Trophées se déroulera le dimanche 14 juin 2026 devant la Mairie de Ledeux, à la sortie du parc fermé, 30min après la publication des résultats.